



Verruyes, le 31 janvier 2025

RÉUNION ORDINAIRE

Madame, Monsieur,

Vous êtes prié(e) d'assister à la réunion de Conseil Municipal (Article L2121-12 du CGCT), qui aura lieu le :

**Mardi 04 février 2025 à 18H30
à la Mairie de VERRUYES**

Comptant sur votre présence,

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.


**Le Maire,
Patrick CAILLET**



ORDRE DU JOUR :

- 1/ Désignation d'un cabinet d'avocats pour défendre la commune dans une procédure devant le tribunal administratif de Poitiers à la requête de Madame la Préfète des Deux-Sèvres.
- 2/ Fixation de la provision d'honoraires.